



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité  
VILLE DE PARMAIN  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 06 décembre 2024

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :**  
**JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024 à 19h15**  
**Salle Louis Lemaire**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
  - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2024,
  - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Convention de mutualisation de la police municipale
  2. Régime indemnitaire police municipale
  3. Instauration participation collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation
  4. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement pour le personnel communal
  5. Modification du tableau des effectifs
  6. Convention FLUX pour le bailleur ERIGERE
  7. Convention FLUX pour le bailleur I3F
  8. Convention FLUX pour le bailleur 1001 VIES HABITAT
  9. Convention FLUX pour le bailleur ANTIN
  10. Déclassement propriété dite « maison bourgeoise »
  11. Rattrapage des reprises de subventions 2023 sur exercice 2024
  12. Décision modificative n° 4
  13. Groupement de commandes relatif aux Télécoms
  14. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIPIA
  15. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIAEP
  16. Rapport d'activités 2023 du syndicat SIPIAP
  17. Rapport d'activités 2023 du syndicat TRI-OR
  18. Subvention 40 000€ - Immobilière Trois F - programme 6 rue de Vaux
- Informations et questions diverses.



**Loïc TAILLANTER**

**Maire de PARMAIN**  
**Vice-Président de la Communauté de Communes**  
**de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**